

Sausheim, le 26 novembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (m2A)

## Un partenariat entre la CCI et m2A en faveur du développement économique local

**Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ont signé, ce mardi 26 novembre à la Maison du Territoire, une convention cadre de partenariat pour le soutien à l'économie locale.**

Les poignées de main entre Fabian Jordan, Président de m2A, et Jean-Luc Heimbürger, Président de la CCI Alsace Eurométropole, en présence de Laurent Riche, Vice-Président de m2A en charge de l'Attractivité du territoire et du Développement économique, et de Gilbert Stimpflin, Président de la Délégation Mulhouse Sud Alsace de la CCI, marquent une étape importante dans le renforcement des collaborations entre ces deux acteurs majeurs de l'économie locale.

L'objectif de ce nouveau partenariat est de stimuler le développement économique sur l'ensemble du territoire de m2A, qui se donne comme ambition, dans son Projet de Territoire « Vision 2030 », d'être un territoire d'accueil dynamique pour les acteurs de l'économie, en les accompagnant dans leurs projets d'implantation et de développement. La CCI, grâce à sa proximité avec les entreprises, notamment les TPE et PME, et sa connaissance approfondie de l'économie locale, jouera un rôle clé dans l'accompagnement en proximité des entreprises et dans l'animation économique avec les différents acteurs du territoire.

Ce partenariat se traduira par **un programme d'actions déployé pendant deux années** autour de quatre axes principaux :

- **Le renforcement de l'attractivité économique** : marketing territorial, développement des équipements de transport intermodaux, organisation d'événements économiques, intensification de l'animation de réseaux sur le territoire.

- **La transition industrielle et écologique** : accompagnement des entreprises dans leurs transitions énergétiques, décarbonation de leurs activités, gestion des ressources (eau, foncier, biodiversité...), écoconception, transformation digitale et cybersécurité.
- **L'implantation d'activités, le développement des entreprises et la création d'emplois** : optimisation des réponses aux projets d'implantations, réflexion sur l'offre foncière et immobilière, appui aux entreprises en développement et à celles rencontrant des difficultés, accompagnement de la transmission d'entreprises.
- **La planification et la requalification des zones commerciales** : rationalisation du foncier commercial, amélioration du cadre de vie et diversification des usages des zones commerciales, sobriété foncière via l'optimisation des surfaces.

La gouvernance de cette convention sera assurée par un comité de pilotage mixte, chargé d'élaborer, de gérer et d'évaluer les programmes d'actions annuels. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2026. Cette convention cadre de partenariat fait suite aux collaborations déjà engagées en 2024 par m2A et la CCI autour de l'organisation d'événements à destination des entreprises. Elle constituera une véritable feuille de route commune pour stimuler le développement économique de l'Agglomération et du Sud Alsace dans les deux années à venir.

### Contacts presse

---

Christophe WEBER | CCI Alsace Eurométropole | 06 87 70 40 96 | [ch.weber@alsace.cci.f](mailto:ch.weber@alsace.cci.f)

Orlane FOUCAULT | Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) | 06 45 86 16 47 | [Orlane.Foucault@m2A.fr](mailto:Orlane.Foucault@m2A.fr)

---